

01/02/25

Volume XXIII – Lettre 14

3 Chevath 5785



Hil'hoth Chabbath par le Rav David Ostroff,

sous le contrôle du Gaon Harav Moché Sternbuch, *chlita*

Qu'en est-il de celui, non alité qui doit prendre des antibiotiques ou d'autres médicaments ?

Les *poskim* (décisionnaires) ont différentes opinions sur la question. D'après un premier avis, une personne qui n'est pas malade (au sens de la définition précédente) ne pourra prendre des comprimés que dans le cadre d'un traitement d'une durée supérieure à 7 jours, c'est-à-dire que ces comprimés **doivent** être pris le *Chabbath* car, en cas contraire, cela pourrait nuire à l'efficacité du traitement **et** celui-ci doit avoir commencé avant le début de *Chabbath*.¹ Selon un autre avis, il ne faut pas prendre de médicaments le *Chabbath*, sauf s'il y a un risque de tomber malade.² Certains décisionnaires pensent enfin, qu'un traitement commencé avant *Chabbath* peut être poursuivi le *Chabbath*.³ Il semble qu'aujourd'hui, cette dernière opinion soit plutôt admise.

La dissolution d'un comprimé dans l'eau avant Chabbath permet-elle de l'ingérer Chabbath ?

En effet, c'est le cas ; mais reprenons à la source. Le *Choul'ban Arou'h*⁴ donne l'exemple suivant : Il est permis de tremper le *kilorin* (compresse oculaire) avant *Chabbath* et le placer sur l'œil pendant *Chabbath* et à condition de ne pas ouvrir et fermer l'œil, parce que cela peut être assimilé au lavage de l'œil. Il ne s'agit pas ici "d'écraser des herbes" et pourtant, il faut le tremper avant *Chabbath* et cela sert de rappel. Ainsi en imbibant le *kilorin* avant *Chabbath*, on peut l'administrer le *Chabbath*.

Si on craint d'avoir un léger mal de tête le Chabbath (non considéré comme une maladie), peut-on dissoudre un antalgique avant Chabbath et le boire le Chabbath ?

Il y a une *ma'bloketh* (discussion) à ce sujet.

Selon le Rav Moché Feinstein *zatsal*,⁵ le *beter* (permission) du *kilorin* s'explique par le fait qu'il doit être imbibé avant usage et qu'en le trempant avant *Chabbath*, on "commence" à administrer le remède et on peut ainsi continuer pendant *Chabbath*. En d'autres termes, ce cas est bien permis, mais ce n'est pas à la suite d'un "*chinouï*" du traitement. Par conséquent, il ne sert à rien de dissoudre un antalgique dans de l'eau avant *Chabbath* et de le boire le *Chabbath* sous prétexte qu'il doit y avoir un *chinouï* dans la manière de prendre le comprimé car sa dissolution ne fait pas partie de la procédure habituelle.

Pour Rav Chlomo Zalman Auerbach *zatsal*,⁶ il suffit de mettre en œuvre un *chinouï* de façon que personne ne remarque que l'on prend un médicament et que ce *chinouï* ait été fait avant *Chabbath*. En conséquence, on peut mélanger des gouttes ou dissoudre un comprimé dans de l'eau avant *Chabbath* et le boire le *Chabbath*. Il ajoute même que celui qui n'est pas malade peut dissoudre un comprimé dans l'eau avant *Chabbath* et boire l'eau le *Chabbath*. Rav Sternbuch *chlita* précise enfin que ceux qui s'appuient sur ce *beter* (permission) ne peuvent le faire que dans des circonstances particulières.

[1] Rav C.Z Auerbach dans *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 34 note de bas de page 76 avec les suppléments du 3^{ème} volume

[2] *Iggroth Moché* Vol III *siman* 53. D'après Rav Moché, il semble qu'il ne faille pas administrer de remède si l'on sait qu'il sera inefficace sauf si le malade risque d'être choqué d'apprendre qu'il est incurable

[3] *Min'hath Chabbath Siman* 91:9 et le *Imréi Yocher* au nom du '*Hazon Ich*
[4] *Siman* 328:21

[5] אגרות משה או"ח ח"ב סי' פ"ו
[6] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 34:5 et notes de bas de page 23-27

à suivre

Un mot sur la Paracha, par le Rav Ozer Alport בן

(XLV : 3)

הַחֹדֶשׁ הַזֶּה לְכֶם רֵאשׁ חֳדָשִׁים ; "Ce mois-ci est pour vous le commencement des mois ;

Notre verset contient la première *mitsva* donnée au peuple juif en tant que nation collective. Au sens littéral, elle présente les *mitsvoth* de sanctifier la nouvelle lune et de faire de Nissan le premier mois de l'année juive. Cependant, pour le Sforno, cette première *mitsva* comprend également le bien le plus précieux de tous : le temps et la liberté d'en faire ce que l'on désire. La capacité de disposer de son temps librement est elle-même la liberté et le contrôle de son temps une condition préalable nécessaire au reste des 613 commandements. Rav Avraham Yaakov Pam suggère symboliquement que la première *mitsva* n'est pas seulement pour le Sanhédrin de sanctifier le nouveau mois, mais pour chaque Juif de sanctifier chaque instant de sa journée. Tout comme les gens consacrent énormément de temps et d'énergie à la recherche des meilleurs investissements pour leur argent, nous devrions également nous concentrer sur la façon d'obtenir le rendement maximal avec le temps précieux qui nous est accordé et sur la façon de l'investir judicieusement dans notre avenir. La *Guemara* ('Hagguiga 4a) définit un *שוטה* (fou dispensé d'accomplir des *mitsvoth*) comme une personne qui jette ce qu'on lui a donné. Si c'est le cas, le Rav Pam suggère que quiconque est amené à « tuer le temps » est légalement fou.

Rav Uri Weissblum propose un autre éclairage de l'importance de valoriser notre temps à partir d'un commentaire de Rachi plus loin dans la *paracha*. Rachi (12:17) suggère que, tout comme la *Torah* nous ordonne de surveiller notre pain azyne pour éviter qu'il ne devienne '*hamets*', nous devons également faire les *mitsvoth* avec empressement afin qu'elles ne se transforment pas en « '*hamets* ». Le Rav Weissblum remet en question la comparaison, car une personne qui prend trop de temps à cuire ses *matsoth* et les consomme après les avoir laissés se transformer en '*hamets* est passible de la peine de *kareth* (exclusion spirituelle). D'un autre côté, une personne qui retarde l'exécution d'un commandement positif, bien que ce ne soit pas louable, n'est certainement pas punie de *kareth*, d'autant plus qu'il peut être accompli à une occasion ultérieure. Si c'est le cas, comment Rachi peut-il assimiler les deux cas ?

Le Rav Weissblum suggère qu'en comparant les deux lois, Rachi nous enseigne que la seule personne vraiment considérée comme vivante est celle qui est liée à *Hachem*. Même un seul moment pendant lequel une personne néglige l'opportunité de s'attacher à *Hachem* en accomplissant l'une de ses *mitsvoth* est considéré comme un retranchement spirituel volontaire, car chaque moment de la vie qui n'est pas apprécié et utilisé correctement est une forme de mort spirituelle auto-induite.

Le signe du sang par le Rav Israël Méïr Shapiro pour les Perles de Vie

Le Netivoh Chalom éclaire les Perles de Vie en expliquant la raison pour laquelle *Hachem* a ordonné qu'un signe [du sang] soit mis sur les entrées de toutes les maisons juives en Égypte. Le verset dit « vous mettrez du sang sur le montant de la porte ». Pourquoi avons-nous besoin de comprendre pourquoi, ici, par la plaie de la mort des premiers-nés égyptiens, y avait-il une nécessité pour ce signe sur la porte ? Nous avons vu lors de la plaie de דבר (peste) que les animaux des Égyptiens sont morts et non ceux des Hébreux. Ce fut la même chose lors de la plaie de חושך (ténèbres). Nous voyons donc que *Hachem* était évidemment capable de faire la différence entre un Juif et un Égyptien, d'autant plus que la *Torah* nous dit que « *Hachem* a accompli lui-même cette plaie de la mort du premier-né » par opposition aux autres plaies où des anges ont été envoyés pour exécuter le décret d'*Hachem*. La réponse est qu'il y avait deux parties distinctes dans la sortie d'Égypte. L'une était la libération de l'esclavage et la seconde était le choix de la nation juive comme nation élue. *Hachem* voulait savoir « Qui est prêt à faire partie de עם הנבחר (la Nation élue) ». Que représente votre maison ? Comment organisez-vous votre maison ? Êtes-vous prêt à abandonner les désirs et le comportement incontrôlable et déplorable des Égyptiens et de toutes les autres nations ? En mettant le sang sur la porte, nous prouvons que nous sommes prêts à verser notre sang, notre âme dans cela. Cela signifie que nous laissons derrière nous ce que nous désirons le plus ! C'est ce qu'on appelle se consacrer à *Hachem*. Il n'est pas toujours facile de faire partie de la Nation choisie par *Hachem*. N'importe quelle personne est capable d'abandonner des choses faciles, mais quand il s'agit de donner son sang, de sacrifier les choses qu'une personne par nature désire le plus, cela montre que l'on se distingue du mode de vie des Égyptiens et de toutes les autres nations et aussi que l'on est prêt à être la nation élue. Faire une *mitsva* (commandement) avec difficulté vaut mille commandements faciles à faire pour nous. Nous sommes un peuple qui ne suit pas tous ses désirs. Nous sommes un peuple qui est prêt à montrer à *Hachem* « un signe sur la porte » avec ou sans le sang que nos maisons empêchent la folie du monde extérieur d'entrer dans notre famille, dans nos maisons et nous empêchent l'influence du monde extérieur d'entrer : « la balle s'arrête ici ». Nous sommes maintenant prêts à être la nation élue.

Les plaies par le Rabbi Menahem Mendel Lerner pour les Perles de Vie

Rabbi Menahem Mendel Lerner rapporte aux Perles de Vie que *Hachem* punit une personne מידה כנגד מידה, ce qui signifie que le type de punition reçu est relatif au péché commis. Chacune des מכות (plaies) a été exécutée selon la manière dont l'Égypte a traité la nation juive. Par exemple, la raison de l'invasion des poux était que les Égyptiens obligeaient les Juifs à faire des travaux subalternes pour nettoyer les rues. En retour, ils ont attrapé une maladie bénigne des poux. La raison de la plaie des furoncles était que les Égyptiens leur faisaient chauffer et refroidir l'eau pour pouvoir se laver. En retour, ils ont reçu des furoncles qui les rendaient incapables de se toucher et encore moins de se laver. En ce qui concerne la plaie des sauterelles, pour le *midrach*, la raison en est que les Égyptiens avaient fait planter du blé et de l'orge à la nation juive. La question est de savoir pourquoi les Égyptiens ont été punis en donnant à la nation juive la tâche de planter. Le Minhath Aaron apprend que c'était un échec dû au manque de reconnaissance, parce que c'est grâce à Yossef que les Égyptiens avaient eu de la nourriture pendant les années de famine et c'est par Yossef que les Égyptiens devinrent si riches en vendant de la nourriture au reste du monde. S'ils avaient eu un minimum de reconnaissance, alors ils se seraient assurés de fournir une quantité suffisante de nourriture à la nation d'Israël, mais au lieu de cela, ils firent exactement le contraire, en faisant en sorte que la nation juive leur fournisse de la nourriture. Au lieu de se souvenir de tout le bien que Yossef lui a fait et de bien traiter sa famille, c'est-à-dire le peuple juif, avec un niveau de respect particulier, Pharaon céda à la volonté de son peuple et en fit un peuple d'esclave. Peut-il y avoir un plus grand négationniste de la vérité que cela ?!

Un mot sur la Tefila

Par Rabbi A Leib Scheinbaum (Pirkhé chochanim)

וכרות עמו הברית לתת את ארץ הכנעני ... לתת לזרעו

Et Tu as établi l'alliance avec lui pour donner le pays des Canaani... à sa progéniture.

Finalement, après toutes ses épreuves et ses tribulations, Avraham Avinou fut choisi par *Hachem* pour être le père du monde. De toutes les myriades de créatures, Avraham s'était élevé au sommet en tant que אב המון גויים, « père d'une multitude de nations ». La ברית (alliance), est une référence à la ברית מילה (alliance de la circoncision), la première *mitsva* donnée à Avraham qui devait être transmise à sa progéniture. Cette *mitsva* représente le lien que le *Klal Israël* entretient avec *Hachem*. Le verset se poursuit avec le premier résultat de la relation d'alliance qui est maintenant entrée en vigueur entre Avraham et *Hachem*. Il lui est promis de se voir accorder la terre actuelle des nations païennes, *Erets Israël*. Quelle est la relation entre *Brith Mila* et *Erets Israël* ? Le Rav Shimon Schwab, *zal*, l'explique d'une manière nouvelle. Les Cananéens étaient la nation la plus moralement dépravée qui existait. Chaque aberration morale était perfectionnée, la transformant presque en art. Ces païens malades avaient souillé le pays où ils vivaient ; ils méritaient, ainsi, de perdre leur statut de propriétaire. Le temps était venu pour eux d'être chassés par la nation qui avait juré de respecter les dictats moraux d'une société orientée vers la *Torah*. Cette terre, jusque-là occupée par cette nation dépravée, devait être sanctifiée par le *Klal Israël*, une nation dévouée à la sainteté, à la pureté et à la vertu morale. De même, la *Brith Mila* sanctifie la zone du corps qui exprime le plus les désirs fondamentaux de l'homme. Le *Brith Kodech* fait pour le corps humain ce que le *Klal Israël* a dû faire pour *Erets Israël*. Ils élèvent tous les deux ; ils sanctifient tous les deux.

**A la mémoire de Morde'haï Abraham ben Fredj 'Haïm GHOZLAND (1^{er} Chevath 5776)
de Galith 'Haya bath 'Hanna ELHARRAR (6 Chevath 5761)
& de Ra'hel BOUSKILA bath Chaloum vé Baka ALLOUCHE (7 Chevath 5775)**

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant :

Association Déborah-Guitel : 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 09.54.46.12.76

E-mail: lettre@deborah-guitel.com Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez dédier une de nos lettres à la mémoire ou à l'attention ou en l'honneur d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter Chabbath et ne pas jeter, mais déposer dans une Gueniza